

ECHOS DE L'HUIS

• Bulletin Municipal •

★ Joyeux Noël ★



BONNE ANNÉE





Bonne
et heureuse
année

A l'aube de cette nouvelle année; c'est avec beaucoup de sympathie, que j'adresse à tous les habitants de notre village mes voeux les plus chaleureux de santé, de bonheur.

J'associe à ces voeux, adjoints, conseillers et employés municipaux.

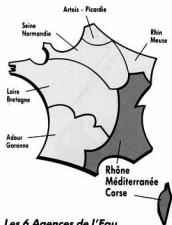
Que cette année éloigne de vous, les peines, les soucis et qu'elle voit la réalisation de tous vos désirs et vos projets.

Bonne et heureuse année pour 1995.

Le Maire,

F.DAVID

L'Agence de l'Eau et votre facture ...



Les 6 Agences de l'Eau.

L'EAU EST PRÉCIEUSE, IL FAUT LA PROTÉGER!!

Chacun de nous pollue l'eau : les eaux que nous rejetons sont chargées des déchets de tous les jours (sanitaires, vaisselle, lavage...). Il est impératif de les épurer avant de les remettre dans les rivières ou dans la mer.

Mais recueillir, transporter et dépolluer les eaux usées, **cela coûte cher.**

Pour aider les communes à le faire, la loi a créé, il y a 25 ans, **les Agences de l'Eau**, qui dépendent du Ministère de l'Environnement. Ces Agences apportent **des aides financières**, mais aussi des conseils.

L'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse intervient dans 30 départements du quart sud-est de la France.



DE NOMBREUX TRAVAUX SONT NÉCESSAIRES!

Malgré les actions conduites depuis de nombreuses années, **les rivières sont encore malades de la pollution.**

Pour améliorer cette situation, les travaux à réaliser sont très importants. Pour les financer, l'**Agence de l'Eau** a besoin de **recettes.**

Ces recettes proviennent des **redevances**, dont le montant apparaît sur votre **facture d'eau**, en général sous l'intitulé "redevance pollution" et, le cas échéant, "redevance prélèvement".

Ces redevances augmentent, car nous sommes de plus en plus exigeants pour la protection de notre environnement.



Pour sauvegarder nos rivières.

COMBIEN ÇA COÛTE ?!



Chaque foyer français dépense, en moyenne, environ **2000F par an pour l'eau** qu'il consomme.

C'est le prix qu'il paie au service des eaux ou à la société qui en assure la gestion pour avoir, 24 heures sur 24, de l'eau de qualité et en quantité suffisante au robinet. De l'eau qu'il faut pomper, traiter pour la rendre potable et amener jusqu'aux habitations. De l'eau qui, une fois utilisée, doit être collectée dans les égouts et épurée dans des stations d'épuration avant d'être rejetée dans les rivières ou dans la mer.

Sur ces 2000F par an, environ **250F** sont versés en 1994 à l'Agence de l'Eau, ce qui représente **moins de 70 centimes par jour** et par foyer : c'est une partie de votre contribution pour sauvegarder l'eau des rivières et de la mer.



Une station d'épuration.

MAIS VOUS N'ÊTES PAS LES SEULS A PAYER!!



D'autres activités paient aussi.

Bien sûr, **les industries paient également** des redevances à l'Agence de l'Eau pour la pollution qu'elles rejettent. Elles aussi reçoivent des aides, comme les collectivités, quand elles réalisent des travaux pour diminuer cette pollution.

Beaucoup **d'autres activités** qui utilisent l'eau paient aussi des redevances : agriculture, EDF...

Grâce à ces redevances, l'Agence de l'Eau a déjà pu financer la construction de plus de 7000 stations d'épuration (pour les communes et les industries), 800 unités de production d'eau potable... Mais, beaucoup de chemin reste encore à faire.



Si vous souhaitez d'autres informations sur les économies d'eau ou la lutte contre la pollution de l'eau :

 **3614 INFEAU**

protéger l'eau, c'est notre vocation

 **Agence de l'Eau**

rhône méditerranée corse

EXCUSES: Mrs BONNARD Marcel, COINDARD Jean Louis, CATCEL Christian.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

-> a approuvé le compte de gestion de Madame le Percepteur de LHUIS pour l' exercice 1993, en conformité avec la Compte Administratif communal.

-> a pris connaissance du résultat des audits des divers postulants retenus pour la succession de Mr et Mme BOUILLERE à la TOUR de LHUIS et resserré son choix sur deux d' entre eux, choix qui sera définitivement établi après informations complémentaires.

-> a pris connaissance de la première étude déterminant le coût du passage en affermage de la gestion du réseau d' eau; dans l' attente d' autres informations, il réserve sa décision de lancer la consultation officielle et de faire appel au concours de la D.D.A. pour la fin de cette année.

-> a décidé de programmer les travaux prévus sur les chem ins ruraux de Comban et du Creu, d' en confier le controle à la D.D.E. et de consulter une entreprise apte à les réaliser pour Septembre.

-> est informé que les travaux d' entretien de la voirie (point à temps) et d' élagage sont en cours.

Pour l' élagage, en réponse à une interrogation souvent répétée, il est rappelé, que par souci d' économie, celui-ci est programmé début Juillet pour ne pas avoir à le faire 2 fois par an, ce qui serait indispensable si on le réalisait plus tot: fin Mai/début Juin.

Il n' est pas inutile de rappeler que ce travail , pris en charge par la commune dans un souci d' efficacité et d' uniformité, incombe légalement aux propriétaires riverains des voies communales.

-> a décidé d' adresser à la Gendarmerie Nationale un courrier pour demander une actualisation exceptionnelle des loyers versés à la Commune , portant ceux-ci au niveau de ceux qu' elle-même verse à la SEMCODA.

-> à la demande du Directeur d' Ecole,

- a décidé, pour la prochaine rentrée scolaire, d' augmenter de 6 h par semaine l' horaire consacré au ménage des locaux scolaires, de façon à ce que celui-ci puisse être fait quotidiennement.

- a décidé de prévoir, pour l' année 95:

- le lessivage des classes et annexes.

- le renouvellement du mobilier scolaire.

-> a décidé de remettre à l' étude, pour une réalisation possible en 95, l' éclairage de l' abside et du clocher de l' église.

-> conseille vivement au quidam qui a arrosé de sel les plantes ornementales plantées au pied du mur des W.C publics pour les faire crever , de consacrer plutôt son zèle herbicide aux mauvaises herbes qui poussent autour de l' église par exemple.

Le fait a été bien sur signalé à la Gendarmerie pour qu' y soit donné la suite qui s' impose.

De façon générale, le Conseil Municipal lance un appel pressant au civisme des gens qui utilisent la place publique pour leurs loisirs, pour que celle-ci reste propre, agréable , accueillante ; papiers, canettes et autres déchets doivent être impérativement déposés dans les poubelles ; l'usage des W.C est vivement recommandé pour ce à quoi ils sont destinés; et enfin le respect du fleurissement et du matériel (banc) semble être une exigence minima et à la portée de toutes les bonnes volontés.

D' avance merci !

CONSEIL MUNICIPAL: Séance du 27/09/1994

PRESENTS: 11

EXCUSES: Mrs BONNARD Marcel , CATCEL Christian.

1er POINT: FINANCES COMMUNALES.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE:

Après examen de l' évolution du budget 1994, évolution globalement conforme aux prévisions du Budget primitif, le Conseil Municipal examine et vote les propositions du Budget Supplémentaire.

En section de FONCTIONNEMENT:

Recettes:

Cpte: 71 Produits domaniaux:	+ 130 500 F(Ventes de coupes de bois)
Cpte: 74 Dotations de l' Etat: +	42 500 F(Dotation Solidarité Rurale)

	+ 173 300 F

Dépenses:

Cpte: 61 Frais de personnel:	+ 20 000 F(Heures sup ménage école)
Cpte: 62 Impôts et taxes :	+ 3 000 F(Augmentation taxes foncières)
Cpte: 64 Participation :	+ 10 100 F(Versement à Agence de bassin)
Cpte: 67 Frais financiers :	+ 139 900 F(Réajustement emprunts CRCA)

	+ 173 300 F

En section d' INVESTISSEMENT:

Recettes:

0 F

Réaménagement des dépenses:

Cpte: 16 Remboursement Emprunts +	53 200 F(Réajustement emprunts CRCA)
Cpte: 21 Acquisition de biens +	35 000 F(Achat d' un véhicule)
Cpte: 23 Travaux Voies/réseaux: +	144 100 F(solde assainissement et
	travaux voirie rurale)

	+ 232 300 F
Cpte: 23 Travaux bâtiments	: - 232 300 F

0 F

Le Conseil Municipal:

- vote l' allocation demandée par Mme le Percepteur.
- accepte l' actualisation exceptionnelle des loyers versés par la Gendarmerie, consentie à la demande de la Commune, loyers qui passent de : 71 457 F à 95 080 F. Il reste à charge de la commune: 31 558 F pour couvrir le loyer qu' elle paie à la SEMCODA, propriétaire des logements.
- refuse en l' état l' augmentation imposée par la commune de BRIORD pour le ramassage des ordures ménagères.

2ème POINT: ELECTIONS à la MSA et à la Chambre d' Agriculture.

Le Conseil désigne Mr Michel PLANTIN, comme son représentant, et Mr Albert VAUDRAY, comme représentant de Mr le PREFET, à la commission communale chargée du suivi de ces élections.

Il fixe les permanences pour le scrutin du 26/10/1994.

3ème POINT: LOTISSEMENT.

Le Conseil prend acte des résultats de l' enquête publique sur la D.U.P qui n' a suscité aucune remarques et s' est close sur un avis favorable du Commissaire enquêteur.

Il adopte trois délibérations, l' une fixant les conditions du Plan d' Aménagement d' Ensemble, les deux autres pour les demandes de subventions auprès du Conseil Général.

4ème POINT: CENTRE DE SECOURS:

Le Conseil Municipal est informé des modifications apportées au projet suite à 2 réunions de chantier concernant l' accès d' une part , et la toiture d' autre part.

Les dossier de demandes d' aide financière(DGE et Subventions) sont en cours.

5ème POINT: DELIBERATIONS DIVERSES:

Pour autoriser Mr le Maire à représenter la Commune et agréer l' Avocat proposé par l' assurance dans le cadre de l' assistance juridique, dans une affaire où la Commune se trouve citée par un particulier devant le Tribunal Administratif.

Pour accepter le balisage mis en place par le PABAT sur les sentiers de randonnées

6ème POINT: QUESTIONS DIVERSES :

Demandes de la Brigade de Gendarmerie:

Local poubelles extérieur: achat d' une benne .

Réparation sur les WC des chambres de sureté: le problème doit être réglé au plus vite.

Abri bus pour les enfants en attente du car de ramassage: NON, car ce car passe à des horaires précis et réguliers, ce qui permet de limiter l' attente, et en installer un, c' est devoir en installer partout.

Demande de MME le Percepteur:

Changement des tapisseries de l' appartement: La commission des travaux se rendra sur les lieux pour en apprécier la nécessité et l' urgence.

Changement du bruleur de la chaudière: Accord.

Demande de gratuité de la Salle Polyvalente par une Association.

Accord exceptionnel car il s' agit d' une association nouvelle qui démarre.

Demande d' une Boite aux lettres à St Martin . Elle est à présenter aux P & T.

Demande d' un ramassage des verres (Personnes âgées.) ... Le Conseil estime que des relations d' entraide dans le cadre d' un bon voisinage devraient solutionner ce type de problèmes.

Rappel des demandes présentées par le Club des Jeunes pour leur local: les artisans seront relancés.

Le Conseil Municipal se voit une nouvelle fois interpellé pour les nuisances causées par l' incinération en plein air de substances au four de BRIORD.

Mr le MAIRE fait part des assurances données par son collègue de BRIORD sur le fait que ces pratiques avaient pris fin et qu' une solution de recyclage y avait été substituée.

Les témoignages concordants de plusieurs Conseillers infirment cela.

Le Conseil Municipal est d' avis qu' il faut faire constater juridiquement les faits et porter plainte si nécessaire.

1er POINT: SUIVI DES DOSSIERS EN COURS:
=====

Le Conseil Municipal prend connaissance et approuve:

CENTRE DE SECOURS:

-> la modification de l'implantation du bâtiment sur le site. Celui-ci ne touchera plus le mur du cimetière, et se positionnera parallèlement au CD en fond de parcelle.

-> le plan de financement prévisionnel et les dossiers de demande d'aide financière.

-> le principe d'une indemnité d'éviction pour le locataire du terrain en cours d'acquisition.

GENDARMERIE:

-> l'envoi d'un courrier de relance du projet, suite à l'annonce que la T.V.A. non reversée par l'Etat, serait prise en compte dans le calcul des loyers payés par la Gendarmerie.

VOIRIE:

-> le bilan des travaux effectués sur la voirie communale (Millieu), sur les chemins ruraux (Le Carre, Le Creux, Millieu) Cout: 150 000 F et l'achèvement du programme de travaux sur les chemins forestiers.

EAU:

suite aux différentes consultations (sociétés prestataires, DDA ..)

-> le bilan financier qui fait apparaître un équilibre entre le coût global du service (fonctionnement et charge de la dette) et les recettes qu'il génère.

-> la proposition de ne pas concéder la gestion du service des eaux et assainissement en affermage mais de le garder sous le plein contrôle de la commune sous forme de régie municipale dont le fonctionnement sera à préciser (qui est responsable de quoi) et à optimiser par le recours contractuel à des entreprises spécialisées.

-> le programme immédiat de recherches de fuites.

BATIMENTS COMMUNAUX:

Visite du logement de la perception le Samedi 3/12 à 11 h.

ORDURE MENAGERES:

-> l'augmentation proposée par la commune de BRIORD, gestionnaire délégué de ce service, en soulignant que ce type d'actualisation de prix ne devrait pas se répéter.

-> la cessation qu'on espère définitive des brûlages qui causaient des nuisances sur RIX et remercie ceux qui y ont œuvré.

2ème POINT: AUTRES QUESTIONS:
=====

Le Conseil Municipal:

-> donne son accord à la participation de la commune au financement de l'E.M.A.L.A., un service d'aide pédagogique et matérielle aux écoles rurales, financé aussi par l'Etat et le Département. (1 050 F/an)

-> reconduit le Noël des anciens selon les modalités habituelles.

-> décide la remise en état des vestiaires du rugby et la mise au point d'une convention avec leurs utilisateurs, le démontage des poteaux de rugby sur le stade.

IDENTIFICATION DU NUMÉRO DE L'APPELANT

PREFECTURE DE L'AIN

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES SERVICES
D'INCENDIE ET DE SECOURS

- Un incendie éclate dans un appartement. Affolé, l'occupant compose le numéro "18" et dit simplement "Venez vite, il y a le feu...".

L'opérateur du Centre de Traitement de l'Alerte est obligé d'attendre un nouvel appel pour avoir plus de précisions.

- Une personne âgée, prise de malaise, téléphone aux pompiers mais n'a pas la force de donner son adresse... Elle est retrouvée bien plus tard, décédée devant son combiné téléphonique.

- Un enfant, dont la mère s'est écroulée devant lui, se souvient du numéro de téléphone à composer mais n'est pas en mesure de donner son adresse...

- Un automobiliste étranger, témoin d'un accident, appelle les pompiers depuis la première cabine téléphonique qu'il croise mais ignore totalement le lieu précis où il se trouve...

A une époque où il est possible de connaître la position exacte du navigateur solitaire au milieu des océans, il n'était pas permis de situer une détresse à quelques kilomètres.

Ce temps est révolu.

Grâce aux améliorations techniques du réseau téléphonique de France Telecom, après un temps d'essais dans certains départements, et avec l'accord de la Commission Nationale Informatique et Liberté, les appels aboutissant au Centre de Traitement de l'Alerte du 32, rue du Peloux seront désormais identifiés.

A partir de maintenant, dès que les sapeurs-pompiers décrocheront leur téléphone d'urgence, le numéro de l'appelant s'inscrira sur leur cadran, y compris les numéros inscrits en liste rouge.

En cas de problème, il pourront obtenir, dans les deux minutes qui suivent, le nom et l'adresse du demandeur, auprès de France Telecom.

Une procédure très rigoureuse est prévue pour que l'amélioration de la sécurité ne se transforme pas en une atteinte à la vie privée des citoyens.

Outre l'aspect sécuritaire, qui a toujours été l'objectif principal dans cette démarche, cette procédure aura également un effet dissuasif face aux nombreux appels fantaisistes et malveillants qui, certains jours, bloquent complètement le standard des pompiers.

Ces fausses alertes représentent 3 à 5 % du nombre total des interventions des sapeurs-pompiers.

Qu'elles soient fantaisistes ou malveillantes, elles ont pour effet de diminuer le potentiel opérationnel en monopolisant des moyens humains et matériels sur des interventions imaginaires, alors que pendant ce temps, d'autres, bien réelles, peuvent se produire.

Désormais, ces "faux appels" seront rapidement décelés et leurs auteurs identifiés.

A bon entendeur...

NAISSANCES :

- * Anaïs LAURENT 14 FEVRIER 1994
- * Morgane DUTREIX 19 MAI 1994
- * Anaïs BYSZENSKI 4 JUILLET 1994

MARIAGES :

- * Bruno DUBOIS et Géraldine ROULET le 4 JUIN 1994
- * Antoine PIERROT et Emilie DUCAROT le 16 JUILLET 1994
- * Philippe SAVOYET et Catherine PERSICO le 30 JUILLET 1994
- * Lionel NOSJEAN et Stéphanie PENALBA le 6 AOUT 1994
- * Xavier PERRIER et Camille BERNARD le 6 AOUT 1994
- * Yannick LESLY et Véronique JALABERT le 27 AOUT 1994

DECES :

- * Madame Marie-Jeanne LYANDRAT le 20 AVRIL 1994
- * Madame Marie Louise JOHNSON le 18 MAI 1994
- * Madame Madeleine DEPIERRE-CHAPIT le 30 JUIN 1994
- * Madame Odette VUILLEROD le 8 JUILLET 1994
- * Madame Marguerite VARVIER le 12 JUILLET 1994
- * Madame Chritiane CRETET le 24 JUILLET 1994
- * Monsieur Roger MAISSIAT le 29 JUILLET 1994
- * Monsieur Jules PARIS le 19 AOUT 1994
- * Monsieur Maximim GRISILLON le 2 SEPTEMBRE 1994
- * Madame Marthe BRUNIER le 18 OCTOBRE 1994
- * Monsieur Ludovico ACERBIS le 16 NOVEMBRE 1994
- * Monsieur Henri CONAND le 6 DECEMBRE 1994
- * Mademoiselle Cécile JOURNET le 15 DECEMBRE 1994

MARTINE nous a quittés à la fin de l'été... et tous ceux qui connaissaient son chaleureux sourire ont été affectés par ce départ.

Les membres de l'ECHO DU NANT et de la CHORALE garderont de leur "Chef" un souvenir affectueux et fidèle.

Son talent musical, sa pédagogie, son dynamisme et aussi sa patience nous ont donné le goût de la musique et la joie du travail en commun.

Grâce à elle, l'ECHO DU NANT et la CHORALE joignant leurs efforts ont pu exécuter avec succès, des oeuvres telles que le GLORIA de VIVALDI et le CHOEUR DES ESCLAVES de NABUCCO de VERDI.

Aussi, en souvenir de MARTINE, toujours présente dans nos cœurs, nous continuons l'oeuvre commencée, dans cet esprit d'amitié qu'elle savait si bien faire partager.

NANT ...ECHO DU NANT...ECHO DU NANT...ECHO DU NANT...ECHO

Après la reprise de la nouvelle saison et sa journée de la Sainte Cécile, L'Echo du Nant annonce ses grandes manifestations du printemps prochain.

En effet, nos musiciens se feront un plaisir d'accueillir à la Salle Polyvalente de Lhuis, l'Union Musicale de MANZIAT qui, née en 1870, évolue aujourd'hui en première division, assurant concerts, aubades, carnivals et corsos sur des rythmes différents allant du classique au moderne.

Cette société musicale du Val de Saône composée actuellement de 75 musiciens sous la direction de Christian Vuillerod, donnera un concert en deux parties le 1er avril prochain.

Alors, amis de la musique, réservez déjà votre soirée...



D'autre part, l'Echo du Nant et la Chorale du Syndicat d'Initiative du canton de Lhuis devraient se retrouver pour mêler chants et instruments au cours d'une soirée prévue au mois d'avril. La date et le lieu dans le canton restent cependant à confirmer.

En attendant tous ces bons moments musicaux, tous les musiciens et membres du bureau se joignent à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année.

Daniel SAVOYET

SOU DES ECOLES

DE

LHUIS

Le SOU DES ECOLES a tenu son Assemblée Générale à la rentrée scolaire 1994 en présence des représentants de 25 familles et enseignants, dont une bonne part de parents "nouveaux", ce dont il faut se féliciter.

Après le compte-rendu moral et financier de l'année 93/94, nous avons procédé au renouvellement d'un membre du bureau. Rose RAMEL était démissionnaire, ses enfants n'étant plus scolarisés à Lhuis. Nous la remercions vivement pour sa présence à nos côtés durant quatre années. Son remplaçant a été élu à l'unanimité en la personne de Jean-Michel MERIAUX, à qui nous souhaitons la bienvenue parmi nous.

Lors de cette Assemblée Générale, nous avons décidé du programme des manifestations qui auront lieu en 94/95, pour permettre d'assurer le financement des activités qui profiteront à tous les élèves, à savoir :

- Les sorties de ski (si enneigement suffisant)
- La venue du Père-Noël
- Les voyages et sorties éducatifs
- Spectacle de marionnettes
- Sortie initiation Prévention Routière
- Sorties poneys
- Achats de livres, abonnement revues
- Sorties USEP (cross, athlétisme, orientation...)

La sortie USEP cross a eu lieu le 15 novembre au stade de Lhuis. Le SOU DES ECOLES a offert le goûter aux 300 élèves de primaires du canton réunis à cette occasion.

Le week-end précédent a eu lieu la soirée choucroute qui a obtenu un bon succès auprès du public (aussi bien le repas confectionné par le restaurant de la Tour de Lhuis, que par l'animation musicale).

Le 8 janvier 1995, aura lieu notre loto annuel, avec entre autre lots à gagner : une télé, un VTT, un téléphone sans fil, une radio CD, et nous espérons connaître le succès des années précédentes.

Fin juin aura lieu une fête scolaire associée à une tombola.

En attendant, LE SOU DES ECOLES vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Noël CATHELIN

A tous ses adhérents, le Tennis-Club de Lhuis souhaite une excellente année 1995. Qu'une bonne santé les accompagne et que dans les autres domaines les joies et les satisfactions dépassent largement soucis et tracas !

Ces vœux s'adressent évidemment aussi à tous les habitants de Lhuis et des villages environnants qui, si ils ne jouent pas au tennis, nous ont souvent soutenus, aidés, ou, tout au moins, regardés d'un oeil bienveillant.

Et que peut se souhaiter à elle-même notre association ?

- Que 1995 voie notre effectif pratiquement stabilisé en 1994 reprendre une courbe ascensionnelle. Que tous ceux qui, par amitié, prennent chaque année une carte pour leur épouse ou leur époux alors que ceux-ci ne jouent pratiquement pas, continuent à le faire. Nous les en remercions encore une fois.
- Que les résultats sportifs continuent à être en progression. Nous commençons l'année nouvelle avec 19 joueuses et joueuses classées par la Fédération de Tennis. L'équipe féminine, qui a terminé 1^{ère} de sa poule, s'est classée, en 4^{ème} série, 3^{ème} sur 40 pour le département de l'Ain. Elle jouera l'année prochaine en 3^{ème} série. Tous nos encouragements pour le maintien dans cette catégorie et que de bons résultats y soient enregistrés.
- Que l'équipe masculine, composée pratiquement que de très jeunes joueurs, améliore son classement de 17^{ème} sur 62 au niveau départemental et, elle aussi à son tour, monte en catégorie supérieure.
- Que nos très jeunes, par l'enseignement qui leur est donné par nos éducatrices aussi dévouées que bénévoles, continuent à progresser. Et certaines et certains sont sur la bonne voie !
- Qu'il soit trouvée une façon attractive et sympathique de fêter, cet été, le 10^{ème} anniversaire de la fondation de notre association. Et qu'à cette occasion, tous ceux qui, une année ou l'autre, ont fait partie du Club se retrouvent en toute amitié. Ils sont dès aujourd'hui cordialement invités, même si ils se sont provisoirement ou définitivement éloignés du tennis.
- Que toute l'équipe qui m'entoure et m'apporte toute son aide continue à le faire avec autant de disponibilité et de désintéressement.

Bref, à toutes et à tous, à notre Club lui même, que l'année 1995 soit belle et bonne !

Le président



COMITE DES FETES

Puisque la fin d'année est synonyme de bilan, nous reparlerons de la fête du 15 Août.

C'est avec beaucoup d'entrain que toute l'équipe s'est attaquée à ces trois jours de manifestations.

- Le feu d'artifice a été une réussite totale.
Les remerciements et félicitations de maintes personnes nous ont fait très plaisir.
- La course cycliste a été un succès malgré quelques lacunes dans l'organisation. Il fallait un début !
Nous essaierons de mieux faire en 95.
Nous remercions toutes les personnes qui nous ont aidés :
 - * par leur participation à la réalisation de la plaquette publicitaire
 - * par leur aide matérielle.
 - * par leurs dons.

Une déception cependant dans le résultat final car le bénéfice est inexistant, malgré un enjeu financier important.

Pour nous aider à financer le prochain feu d'artifice, nous avons proposé une tombola. Le tirage a eu lieu le Dimanche 18 Décembre 1994.
Merci à tous pour votre généreuse participation.

Toujours dans le même but, nous organisons un loto au mois de Mars prochain.

Les bénéfices éventuels qui pourraient être faits lors du 15 Août, nous serviraient pour l'entretien et le renouvellement de notre matériel (chaises, tables, tréteaux, etc...)

Pour 1993, les revenus locatifs n'ont pas compensé les frais engagés pour la réparation ou le rachat de matériel. Beaucoup de personnes et associations l'utilisent et voudront encore l'utiliser dans les années à venir.

Le Comité des Fêtes est ouvert à toutes les bonnes volontés ; Alors n'hésitez pas à venir nous rejoindre. Nous serions heureux d'accueillir de nouvelles recrues.

En attendant, nous souhaitons à tous de **Bonnes Fêtes de Noël** et une **Bonne Année 1995**.

Pour le Comité des Fêtes,
Le Président,
H. DESCOLLONGES

AMICALE "DETENTE ET LOISIRS"

L'Amicale "Détente et Loisirs" continue régulièrement ses réunions hebdomadaires, et reçoit avec plaisir ceux et celles qui désirent venir le mercredi passer un moment pour jouer, causer et souvent déguster les friandises confectionnées par les unes ou les autres.

Le 15 Décembre dernier, au restaurant de la Tour de Lhuis, nous nous sommes retrouvés vingt-sept au repas de Noël que Monsieur le Maire avait bien voulu présider, et nous avons eu la joie de voir, autour de la table, de nouveaux visages.

Repas, bien préparé et bien servi, chants et histoires ont contribué à créer une ambiance sympathique.

Rendez-vous a été pris pour le 11 Janvier, au local habituel, pour tirer les rois ensemble.

Pendant le premier trimestre 1995, et à partir du mardi 10 Janvier, la M.S.A. (mutualité sociale agricole) organise pour les retraités une opération appelée "P.A.C. EUREKA", qui est une méthode d'activation cérébrale pour maintenir la mémoire.

Le "remue-méninges" comme on se plaît à l'appeler se déroulera à LHUIS, salle de la mairie, et il comptera une quinzaine de séances d'une heure trente environ à un rythme hebdomadaire. Le groupe est formé de douze à quinze personnes qui ... travaillent ... avec un animateur.

On espère un bon résultat et nous vous en dirons des nouvelles dans le prochain bulletin, si nous nous rappelons notre promesse !!

N'oublions pas, aussi, que le bibliobus, est toujours à la disposition des lecteurs grâce à Madame CHOLLIER tous les mercredis dans le même local que l'Amicale.

Et BONNE ANNEE à tous de la part de vos "Aînés".

SYNDICAT D'INITIATIVE DU CANTON DE LHUIS

RENOUVELLEMENT DU BUREAU

Comme vous l'avez déjà appris par la presse et les affichettes placées dans les commerces du canton : le Syndicat d'Initiative se renouvelle.

Après la démission de la présidente, prévue depuis plusieurs années, il était nécessaire de se conformer aux dispositions statutaires pour la formation d'un nouveau bureau. Cette formalité, comme pour toutes les associations (loi de 1901) nécessite plusieurs réunions dont nous vous donnons le compte-rendu.

17 NOVEMBRE 1994 - Conseil d'Administration à la Mairie de LHUIS

Le conseil est formé des Maires des douze communes du canton et d'un maximum de vingt-quatre membres élus. Après la déclaration officielle de la démission de Suzanne ROUX, plusieurs personnes ont à leur tour donné leur démission pour des raisons diverses (question d'âge, de départ du canton, de profession).

Il fallait donc pourvoir au remplacement des postes vacants, et pour cela prévoir une assemblée générale dont la date fut fixée au 7 Décembre.

7 DECEMBRE 1994 - Assemblée Générale à la Mairie de LHUIS

L'Assemblée était placée sous la présidence de Mr Gilbert CHANEL, Président Régional de la F. N. O. T. S. I. (Fédération Nationale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative) assisté de Mr Pierre DUPORT, Président de l'Office de Tourisme de BELLEY.

A cette assemblée, dix membres ont été désignés à l'unanimité au Conseil d'Administration.

Ce nouveau Conseil d'Administration se réunira dans la deuxième quinzaine de Janvier pour élire son bureau.

Nous souhaitons à ce futur bureau le succès des "Initiatives" qu'il aura pour l'avenir touristique du canton de LHUIS.

Nous profitons aussi de cette occasion pour remercier tous ceux et celles qui ont travaillé avec nous, dans un climat d'amitié, pendant de nombreuses années, pour essayer de faire mieux connaître cette belle région à laquelle nous sommes très attachés.

S. ROUX



du Canton de Glaris

L'ALMANACH

Almanach, ce nom vient du grec ALMENAKLON

Les almanachs ont été connus de tous les peuples civilisés de l'antiquité : Egyptiens, Grecs, Romains etc ...

Les Indiens et les Chinois les emploient aussi de temps immémorial. L'almanach qui consistait primitivement en quelques remarques astronomiques grossièrement reproduites et qui ne s'adressait qu'au petit nombre, connu dès la découverte de l'imprimerie. Bientôt, il contient en plus la périodicité des évolutions sidérales, le nom du "saint" quotidien et le retour aux quatre saisons, un tableau rétrospectif de l'année terminée. Il resta longtemps l'unique bibliothèque du bourgeois et du paysan.

Au XVIII^e siècle, la grande mode s'empara de ces petits recueils. L'almanach devint au cours du XIX^e siècle un puissant moyen d'influence et se transforma suivant les besoins de la politique. Ces livrets populaires connaissaient chaque année un véritable succès. Ils apportaient dans le monde rural, au sein de chaque foyer, un des biens les plus précieux : le savoir à travers la force de l'écrit.

C'est dans l'almanach que se trouve le calendrier qui fixe les jours de travail et de peine, les jours de fête et de liesse. C'est l'almanach qui indique les lunaisons, qui gardait la mémoire des dictons, des proverbes, qui apportait des relations d'événements historiques des cartes que l'on lisait le soir à la veillée.

Aujourd'hui les moyens modernes de la communication ont bouleversé notre monde. Si l'almanach ne joue plus son rôle d'aide-comptable du temps, il n'en est pas moins un ouvrage complet où l'on puise : conseils pratiques, recettes de cuisine ancestrales ou explications de vieilles coutumes de notre pays. L'almanach perpétue la tradition, exhume les souvenirs du passé tant au point de vue traditionnel, économique, historique industriel, agricole, artisanal que culturel.

Citons parmi les almanachs les plus fameux, celui de Nostradamus qui date de 1550, l'almanach de Liège (1636), Le Messageux boiteux, L'almanach royal de France (1699), L'almanach des Dames qui fleurit sous l'Empire jusqu'en 1845.

Nombreux sont les familles qui feuilletent l'almanach Vermot, le Vieux Savoyard, le Père Benoit ...

C'est grâce à eux que continuent à se transmettre les richesses de nos provinces et de nos terroirs.

Chers lecteurs et amis du Groupe Historique, nous vous présentons nos vœux de bonne et heureuses année.

J. PEYSSON

Un petit clin d'oeil de cette "jeune association" ; Elle aurait besoin d'un peu plus de dynamisme de la part de ses membres, il est vrai que les plus anciens quittent le nid petit à petit, mais à nous de nous remotiver. Il est à noter que grâce à nos diverses petites activités, nous avons acheté un Babyfoot.

Justement, profitons de ces quelques lignes pour renouveler à nos ^{élus} administrés de réparer le chauffage, l'eau chaude, de mettre la lumière extérieure, de notre local. Par les temps qui courent, malgré notre jeunesse, il ne nous est pas possible de rester dans cet endroit glacial.

Alors malgré nos bêtises de jeunesse, **soyez sympa ! ...**

LE CLUB DES JEUNES

PERMANENCES ADAPA

Centre Médico-Social
34 rue Charles de Gaulle
01150 LAGNIEU

MAPA "Plein Soleil"
ST MARTIN
01680 LHUIS

* le lundi de 16 h 30 à 18 h

Le Mardi de 14 h 30 à 16 h 30

* le vendredi de 9 h à 11 h

Tél. : 74.34.88.84.

Tél. : 74.39.83.46.

-!-!-

*Une permanence téléphonique avec répondeur enregistreur
est assurée tous les jours à LAGNIEU, au 74.34.88.84.*

-!-!-

Qu'il vente, qu'il pleuve, qu'il gèle, il faut qu'il sorte faire des fagots de tout ce qui tombe, de tout ce qui traîne, toujours le même geste, toujours le même pas. Son gouet est toujours prêt : il l'affûte au tire-point. Il ne l'accroche plus à sa ceinture, comme font les autres, depuis le jour où en glissant il a failli se blesser la cuisse avec la pointe, alors il le garde à la main et en profite pour couper ce qui dépasse, le long des chemins. Il lui vient d'un ouvrier italien, du temps du charbon de bois. Un peu plus effilé que ceux d'ici, il lui va bien.

Il bourre son feu pour qu'il fasse chaud en rentrant. Sûrement, il sera éteint mais ça tempère et puis tout est prêt autour du vieux poêle pour qu'il reparte facilement : le petit bois, les brindilles, les allumettes et le papier.

Dehors sur le perron, il glisse la clé sous le carreau juste à côté des autres pierres qu'il garde là depuis longtemps.

Enfin il part et il peut aller loin où le fagot l'appelle : tailler une haie, travailler à la coupe ou dégager un vieux sentier.

Et on y va, tranquillement, de son pas lent, en remontant le creux du Nant. En route je lui demande, il me raconte, au fur et à mesure de nos sorties, au fur et à mesure de mes questions.

Aller chercher le bois.

Aller chercher les noix, les pommes ou même encore aller couper du gui.

Toujours le même rythme, toujours les mêmes jours et ça coule comme cela depuis toujours.

Au fur et à mesure de nos sorties, il m'explique les histoires d'eau, les sources, les captages, les lavoirs, les passages, les droits, les limites, les héritages de chacun.

C'est lui qui m'a appris, le premier qui m'a aidé à y rentrer, à l'écouter et à l'aimer : le bois, son bois sacré du creux du Nant.

Vendredi 2 septembre, Maximin Grésillon nous a quitté, sans prévenir, après un été comme tous les autres. Il avait 84 ans. Restent le bois, et les fagots un peu partout dans la montagne et dans les prés... et beaucoup d'autres choses encore.

Jean-Luc Demolliens

LHUIS.01

A partir de 14 heures
SALLE POLYVALENTE

Dimanche

8

Janvier

1995

SUPER

LOTO

du Sou des Ecoles

1 Téléviseur

1 V.T.T.

1 Téléphone sans fil

1 Radio Laser CD

et de nombreux autres lots de valeur

BUFFET - BUVETTE